



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018

Convoqué le mardi 19 juin 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**OBJET : CREANCES ETEINTES - CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF -  
SOCIETE SABDES DIANE - EXERCICE 2017 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy .....	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
BARBE Françoise .....	Procuration
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice .....	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé .....	Procuration
AMIC Bruno .....	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse	
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 25
Nombre de pouvoirs	: 08
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que quatre titres de recette émis en 2017 auprès de la Société SABDES Diane n'ont pas été honorés.

Que des poursuites ont été engagées par Madame le receveur Municipal et qu'il s'est avéré que cette société a été déclarée, par jugement en date du 17 août 2017, en liquidation judiciaire.

Que le mandataire a établi un certificat de créance irrécouvrable en date du 28 mars 2018.

Qu'il est donc nécessaire d'admettre en non-valeur les titres suivants, pour un montant global de 292,32 euros :

Budget annexe de l'eau		Budget annexe de l'assainissement	
Titre n°152/2017	93,81	Titre n°144/2017	68,14
Titre n°538/2017	78,41	Titre n°434/2017	51,96

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : D'admettre en non-valeur les titres établis à l'encontre de la Société SABDES Diane pour un montant de 292,32 euros.

**ARTICLE 2** : Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal - nature 6542 - Créances éteintes - fonction 020.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 29 JUIN 2018

AFFICHEE LE : 29 JUIN 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 29 JUIN 2018